

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 7 mai 2021 à 16 h 15 à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraïche, conseillère
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2021-05-772

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ®
3. Résolution projet Seigneurie®
4. Entente préventionniste®
5. Période de questions;
6. Levée de la séance;

2021-05-773

Résolution projet Seigneurie

Attendu que;

La municipalité et le Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs ont récemment contacté la Sépaq afin de valider son intérêt à prendre en charge la gestion de ce territoire. La Sépaq est une société d'État assurant la gestion, la conservation et la mise en valeur de 24 parcs nationaux, de 13 réserves fauniques, de Sépaq Anticosti et de 8 établissements touristiques à travers le territoire québécois.

Fort de l'engagement de son équipe, la Sépaq met en valeur les territoires et les actifs publics qui lui sont confiés tout en assurant la pérennité au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures. Elle connecte les gens à la nature.

La municipalité a comme objectif que ce territoire puisse se développer sur le plan touristique par des activités de plein air (ex. chasse, pêche, villégiature, randonnée, etc.) et ainsi générer des retombées économiques locales et régionales. La Sépaq est en mesure de répondre à cet objectif.

Depuis de nombreuses années, la municipalité désire offrir à ses résidents un accès au territoire de la seigneurie de la Rivière-de-la-Madeleine. Ce territoire forestier de 42 km², de tenure privée et avec un accès très limité, est la propriété de Gestion la Madeleine inc., une société d'Investissement Québec REXFORT inc.

La Sépaq a discuté avec Investissement Québec, le MFFP et la municipalité et elle a clairement de l'intérêt pour se voir transférer l'administration des terres, ainsi que la propriété des biens meubles et immeubles de la seigneurie de la Rivière-de-la-Madeleine.

À court terme, la Sépaq désire y créer un puits de carbone afin de lutter contre les changements climatiques, en plus d'y mettre en valeur les activités de chasse et de pêche et développer des activités récréotouristiques.

La Sépaq produira une analyse du potentiel récréotouristique de ce territoire, ainsi qu'un plan de consolidation et de développement des infrastructures.

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolut unanimement que :

La municipalité de Ste-Madeleine-de-la -Rivière-Madeleine supporte les démarches de la Sépaq en vue du transfert de la propriété du territoire de la Seigneurie de la Rivière-de-la-Madeleine appartenant à Gestion la Madeleine inc., ainsi que ses biens meubles et immeubles. Le statut de réserve faunique est envisagé pour ce territoire.

La municipalité appuie également la Sépaq quant à la mise en valeur des activités de chasse et de pêche et la bonification des activités récréotouristiques de ce territoire. Le statut public de réserve faunique favorisera la démocratisation de l'accès et la pratique des activités pour toute la population. En plus de générer des retombées économiques locales et régionales, ce projet s'inscrit dans le plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec par la création via la Sépaq d'un puits de carbone afin de lutter contre les changements climatiques.

2021-05-774

Entente Préventionniste

Considérant que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine désire se prévaloir d'un service de pompier préventionniste pour effectuer des visites de prévention des bâtiments de catégories 3 et 4;

Considérant que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts peut dispenser ce service à notre municipalité;

Il est proposé par Jean-François Synnett et résolut unanimement que :

La municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine avise la ville de Sainte-Anne-des-Monts qu'elle souhaite se prévaloir du service de préventionniste et que le Maire Joël Côté soit mandaté à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine le protocole d'entente relié au service de pompiers préventionniste, préparé par la ville de Sainte-Anne-des-Monts.

<

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

Levée de l'assemblée

2021-05-775

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 16 h 55.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté maire

Vital Côté directeur général